

219C1099  
FR0004183960-FS0639

4 juillet 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VOLUNTIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2019, la société par actions simplifiée CM-CIC Innovation<sup>1</sup> (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juillet 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS et détenir 604 000 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 7,95% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 601 076 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.